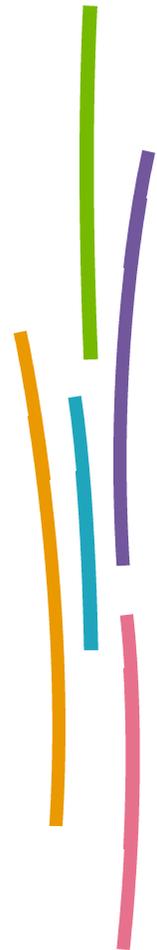


Le label EcoQuartier



Sommaire

1

Pourquoi parler d'un label EQ ?

2

Les démarches et outils existants

3

Retour sur le Comité de préfiguration 2011

4

Les outils du label et le processus envisagé

5

Le calendrier 2012

6

Les résultats du test du label

Les limites des appels à projets :

- Le terme « EcoQuartier » n'est pas protégé
 - Quelle garantie pour les usagers ?
- Le résultat final n'est pas garanti
 - Quelle réalité de la ville durable ?
- Le risque d'une lassitude des collectivités
 - Comment passer d'une démarche expérimentale à une politique publique nationale ?

Donc un besoin de stabiliser le statut. Mais, un consensus, pas une norme car :

- Nécessité d'être adapté à tous les contextes
- Dans le droit français de l'urbanisme
- Porté politiquement vers la ville durable



Pourquoi pas un label ?

Sommaire

1

Pourquoi parler d'un label EQ ?

2

Les démarches et outils existants

3

Retour sur le Comité de préfiguration 2011

4

Les outils du label et le processus envisagé

5

Le calendrier 2012

6

Les résultats du test du label

Sommaire

1

Pourquoi parler d'un label EQ ?

2

Les démarches et outils existants

3

Retour sur le Comité de préfiguration 2011

4

Les outils du label et le processus envisagé

5

Le calendrier 2012

6

Les résultats du test du label

- Mis en place pour réfléchir :
 - à l'opportunité de créer un label EcoQuartier
 - aux implications d'un éventuel label ainsi qu'à ses conditions effectives de mise en œuvre
- Instance de concertation, rassemblant l'ensemble des acteurs concernés : élus, collectivités, entreprises privées, fédérations de professionnels, ONG, associations de citoyens, universitaires, etc.
- Objectif : Rédaction à fin 2011 d'un rapport public au Ministre, sur la base des conclusions des travaux de concertation et avec le Comité de relecture

22 avril 2011

- Partage d'un socle commun de connaissances (présentation de démarches de labels, marques et autres formes de reconnaissance existants)
- Débat autour de la pertinence de la démarche, les avantages et pièges à éviter, les thèmes à aborder, les acteurs à associer

30 juin et 1er juillet 2011

- Appropriation et partage sur les finalités et niveaux d'exigence de la démarche EcoQuartier
- Définition de la structure porteuse de la démarche et modalités de mise en œuvre pour porter les ambitions du label
- Échanges sur les indicateurs et thèmes incontournables à y associer

15 et 16 septembre 2011

- Débat autour des avantages et limites des 3 scénarios de démarche « label » envisagés
- Définition des modalités pratiques de mise en œuvre

15 septembre 2011 : Présentation du rapport qui a été remis au Ministre



- Il propose un scénario de labellisation progressif, structuré autour de trois étapes :

Une charte d'engagement : ENCOURAGER

- A destination des élus pour les encourager à s'engager dans une démarche inscrite dans les lois fondatrices d'un urbanisme durable (loi SRU, lois Grenelle 1 et 2) et dans une dynamique de progrès (mettre en place une évaluation continue et permettre une évolution du projet au fur et à mesure de son avancement).

Un dossier de labellisation : GARANTIR

- A destination des équipes porteuses, pour garantir la qualité des opérations portant le nom EcoQuartier.
- Il s'agit, sur la base d'un référentiel, de vérifier que le projet répond à un socle nécessaire (lutte contre l'étalement urbain, développement des énergies renouvelables, mobilité, mixité sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle) mais que la réponse propose une vraie ambition.

Un contrat : PERENNISER

- Possibilité de négocier un contrat pour pérenniser la démarche dans le temps.
- En fonction du stade d'avancement et des besoins de l'équipe porteuse, ce contrat pourra négocier un accompagnement, de l'ingénierie urbaine voire de l'aide financière à l'évaluation.

Sommaire

1

Pourquoi parler d'un label EQ ?

2

Les démarches et outils existants

3

Retour sur le Comité de préfiguration 2011

4

Les outils du label et le processus envisagé

5

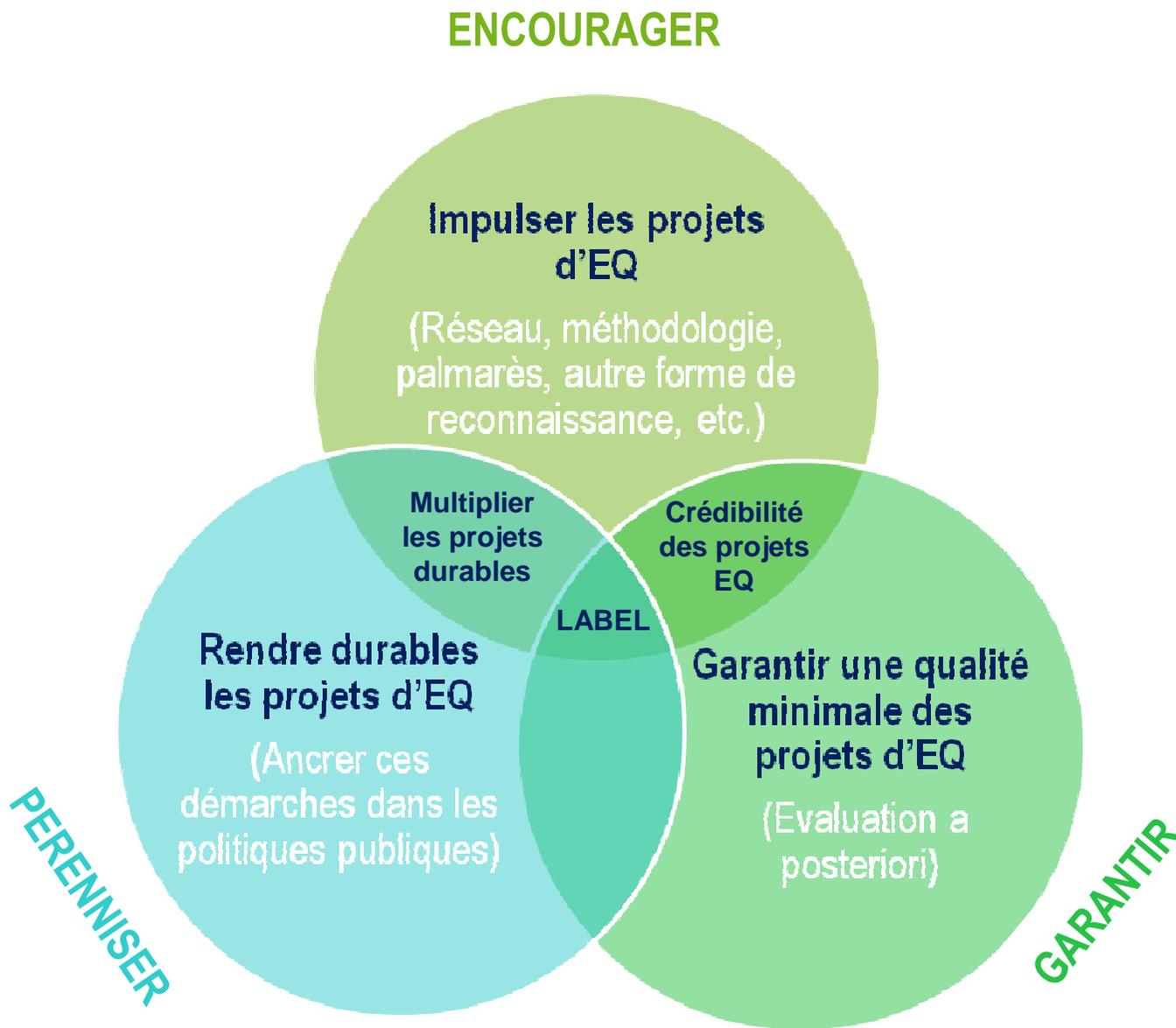
Le calendrier 2012

6

Les résultats du test du label

Rappel : les finalités du label EcoQuartier

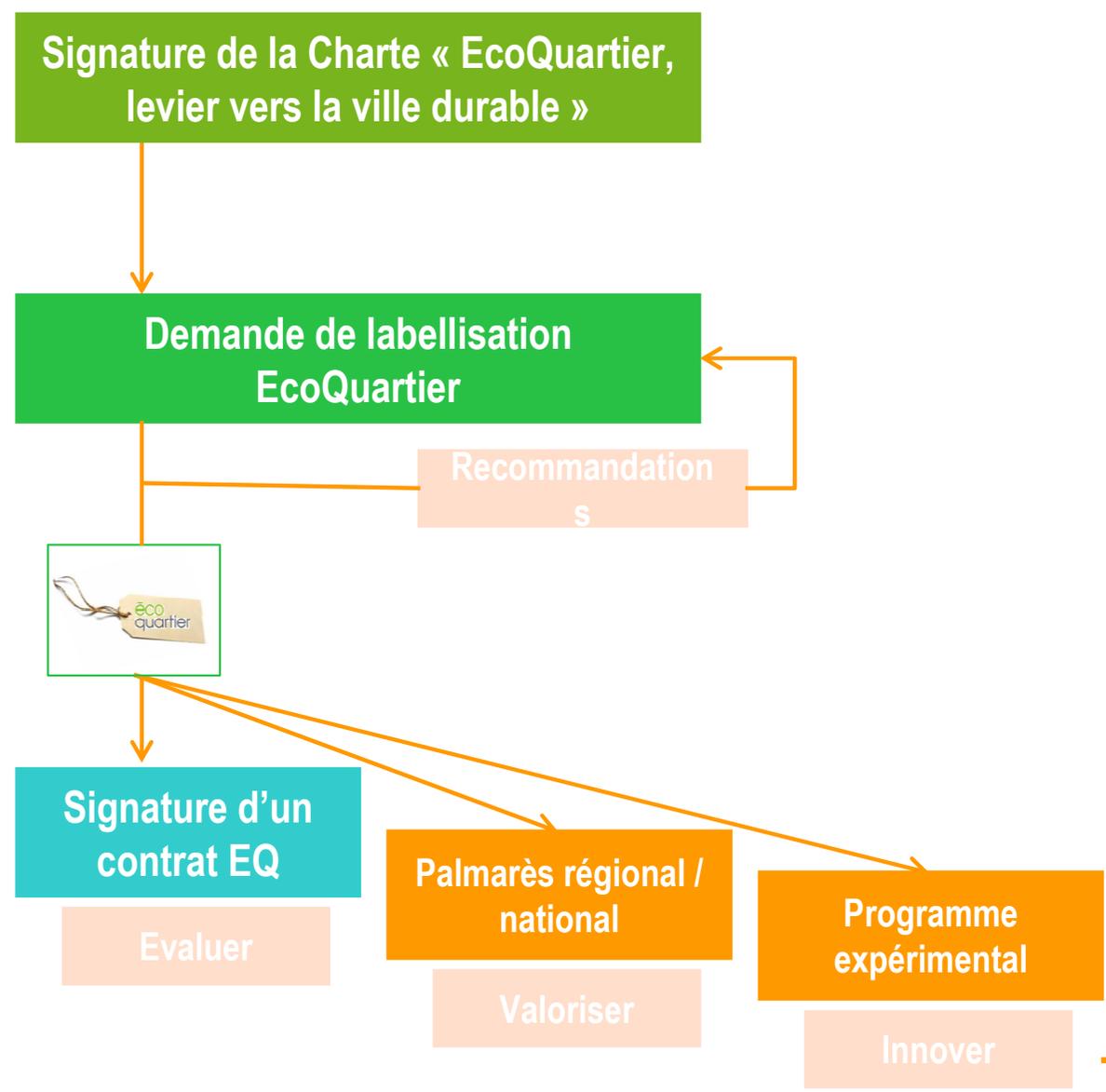
Les outils du label et le processus envisagé



Le processus envisagé

Les outils du label et le processus envisagé

ENCOURAGER
GARANTIR
PERENNISER



Réseau des villes signataires de la Charte EcoQuartier

Capitalisation de connaissances

Alimentation de l'Observatoire EcoQuartier



La charte EcoQuartier

Les outils du label et le processus envisagé

- Un document succinct qui précise :
 - les **grands principes** des EcoQuartiers en tant que leviers vers un territoire durable
 - les **textes fondateurs** de l'urbanisme et de l'aménagement durable dans le cadre desquels s'inscrit la démarche du label
 - les **20 engagements** que les collectivités acceptent de suivre dans leurs projets d'EcoQuartier, ces engagements reprenant les 20 ambitions de la grille EcoQuartier 2011 et étant chacun rattaché à l'une des 4 dimensions de la grille
 - les **grandes étapes** de la démarche du label EcoQuartier





- **Encourager** les collectivités à inscrire leurs EcoQuartiers dans le cadre des lois fondatrices d'un urbanisme durable (Grenelle, loi SRU, ...) et dans une dynamique de progrès avec pour cible d'aller au-delà des objectifs des textes législatifs.
- **Fédérer un réseau** des collectivités autour du sujet de l'aménagement durable, favoriser le partage des bonnes pratiques via les événements organisés par le ministère (formations, conférences, réunions thématiques...) et l'ensemble des ressources documentaires présentes sur le site Extranet EcoQuartier et diffuser l'information via la lettre d'information du réseau EcoQuartier.
- **Engager moralement** la collectivité (sans contraintes juridiques fortes), via l'adoption, en conseil municipal ou communautaire, à appliquer les engagements de la charte tout au long de la durée de vie d'un projet particulier et plus généralement sur l'ensemble des projets d'aménagement sur son territoire.

Les outils du label : le dossier de labellisation



Le dossier de labellisation

Se compose de deux parties :

■ Une partie A descriptive qui a pour objectif de rassembler des données sur :

- la collectivité (code INSEE, etc.)
- le territoire (superficie des zones ouvertes à l'urbanisation, documents de cadrage, etc.)
- le projet (partenaires et organismes associés, etc.)

Elle est constituée de questions ouvertes ou de questions à choix multiple qui reprennent en grande partie le dossier de pré-inscription de l'appel à projets de 2011.

■ Une partie B constituée de réponses aux 20 engagements de la charte, avec :

- des données qualitatives : besoins du territoire, réponses apportées par l'EcoQuartier, impact ou effet levier sur le territoire et approche intégrée (articulation ou confrontation des différents engagements entre eux)
- des données chiffrées ou opérationnelles qui permettront ensuite de calculer les indicateurs d'évaluation

Le dossier de labellisation : Exemple d'engagement

Les outils du label et le processus envisagé



éco quartier

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : DYNAMISER LE TERRITOIRE

14 – Nous nous engageons à concevoir et à faire de notre EcoQuartier un territoire des courtes distances et des continuités urbaines

DONNEES QUALITATIVES

1) Les fonctions fondamentales de votre tissu existant immédiat sont-elles facilement accessibles en termes de temps, distance et confort?
 ➤ Accessibilité des fonctions et services fondamentaux depuis l'EcoQuartier, présence des TIC, contraintes liées au territoire, étude déplacement spécifique, travail avec les acteurs de la mobilité ...

2) En quoi votre EcoQuartier peut-il être considéré comme un territoire de courtes distances?
 ➤ Qualité du maillage, structuration des fonctions fondamentales, accessibilité géographique, présence des TIC, répartition spatiale, espace de centralité mixte, mixité fonctionnelle à l'ilot ou à l'immeuble, recherche de continuité des cheminements vers le tissu existant ...

3) En quoi votre EcoQuartier favorise-t-il les courtes distances et les continuités de votre tissu existant immédiat?
 ➤ Effet levier sur le territoire (remise en question des déplacements et des mobilités à l'échelle de la ville, de la collectivité)...

APPROCHE INTEGREE Comment les mesures prises dans le cadre de cet engagement s'articulent-elles ou entrent-elles en conflit avec celles d'autres engagements?
 ➤ Articulation / confrontation notamment avec les engagements #1, #8, #9, 13, 15.

DONNEES CHIFFREES ET OPERATIONNELLES

(a) Dans votre EcoQuartier, la moitié (50%) des logements se situe : (cocher une réponse)

- A moins de 500 m des fonctions fondamentales ?
- A moins de 1 km des fonctions fondamentales ?
- A moins de 2 km des fonctions fondamentales ?
- A plus de 2 km des fonctions fondamentales ?

(b) - Quel est le nombre de logements dans l'EcoQuartier situés à moins de 1 km d'une zone d'emploi ?

(c) - Quel est le nombre de logements dans l'EcoQuartier ayant accès à un internet haut débit supérieur à 30 Mb/s ?

INDICATEURS DE PROXIMITE
 Les indicateurs qui seront calculés à partir de vos réponses et qui viendront alimenter la structure porteuse dans l'expertise de votre dossier sont les suivants :

(a) Fonctions fondamentales : ***
 *** si 50% de logements se situent à moins de 500 m des fonctions fondamentales
 ** si 50% de logements se situent à moins de 1 km des fonctions fondamentales
 * si 50% de logements se situent à moins de 2 km des fonctions fondamentales

(b) Accès à l'emploi
 % de logements à moins de 1 km d'une zone d'emploi

(c) Connectivité
 % de logements ayant accès à un internet haut débit supérieur à 30 Mb/s

Si vous avez mis en place d'autres indicateurs qui permettent d'illustrer votre engagement, vous pouvez les noter ici.

Mots Clés

Approche intégrée

Données chiffrées et opérationnelles

Indicateurs

RESONANCES

REPONSES

IMPACTS

DONNEES CHIFFREES

INDICATEURS DU LABEL

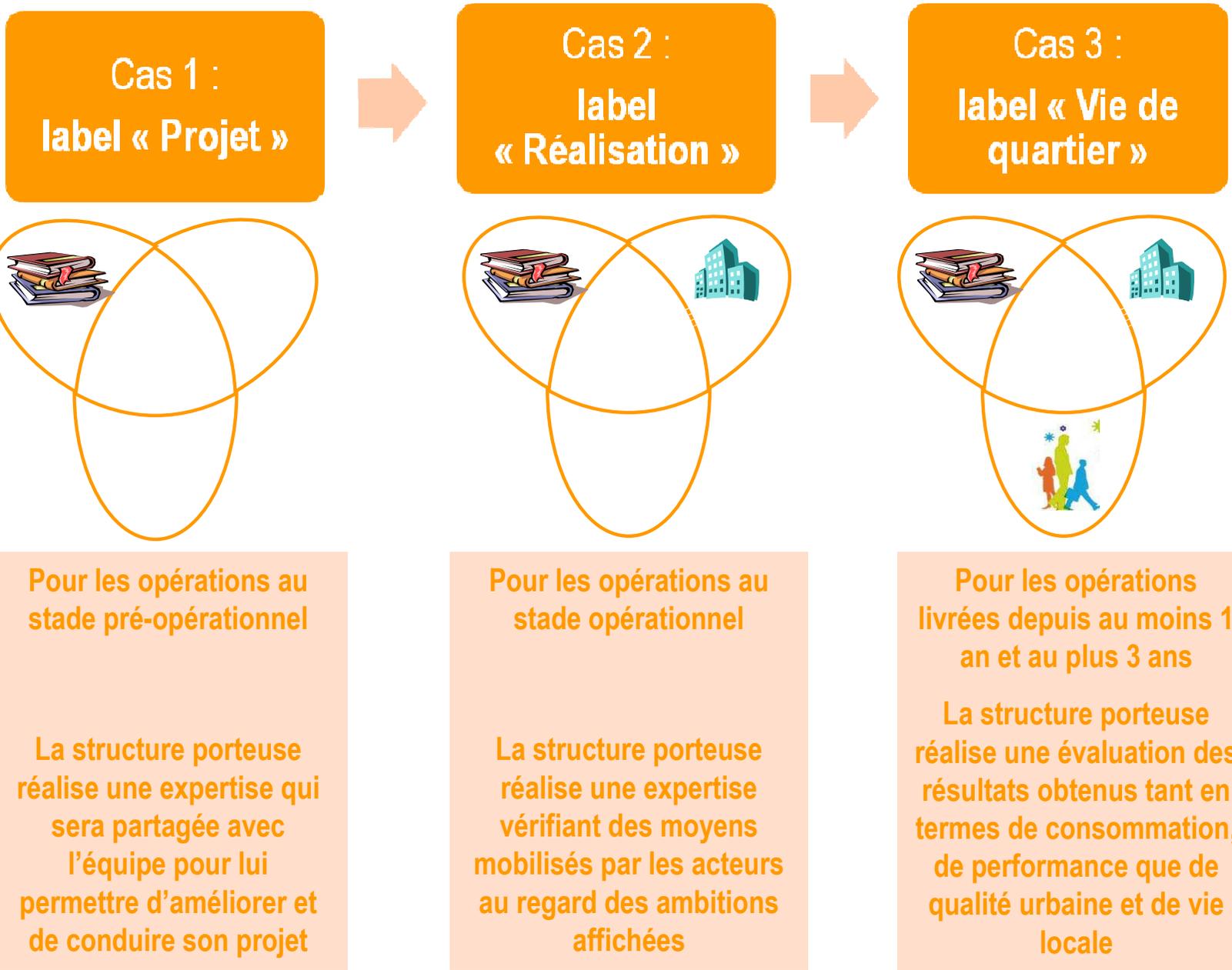
Les outils du label : le contrat d'accompagnement

Les outils du label et le processus envisagé

- Des réflexions sont encore en cours sur la possibilité de poursuivre, pour les dossiers labellisés, par un « contrat d'engagement ».
- L'enjeu de cette étape serait de pérenniser la démarche et d'approfondir l'engagement de la collectivité. En effet, il est important que, même après l'obtention du label, les EcoQuartiers continuent à évoluer dans une dynamique vertueuse et que les collectivités veillent à mettre en place un suivi efficace. La structure porteuse peut ainsi aider la collectivité à redéfinir ses objectifs, à les rendre plus ambitieux ou plus adaptés au contexte, et à suivre leur mise en place sur le long terme.

Un label à trois « pétales » ?

Les outils du label et le processus envisagé



Une structure porteuse à imaginer

Les outils du label et le processus envisagé

OBSERVATOIRE
PALMARES NATIONAL
VALORISATION
INTERNATIONALE

Un bureau national ...

... qui capitalise

... qui valorise

... qui coordonne l'expertise

Des bureaux locaux ...

... qui instruisent les contrats

... qui accompagnent

... qui participent à l'expertise, au suivi et à l'évaluation

PALMARES REGIONAUX

ARTICULATION AVEC LES
DEMARCHES LOCALES

Des experts mobilisés ...

... qui évaluent

... qui forment

... qui partagent leur expertise

ALIMENTATION DE
L'OBSERVATOIRE

Sommaire

1

Pourquoi parler d'un label EQ ?

2

Les démarches et outils existants

3

Retour sur le Comité de préfiguration 2011

4

Les outils du label et le processus envisagé

5

Le calendrier 2012

6

Les résultats du test du label

Janvier – Mars 2012

- Production des outils par le bureau AD4 et les CETEs polarisés :
 - Charte nationale EcoQuartier
 - Dossier de labellisation

Avril – Juillet 2012

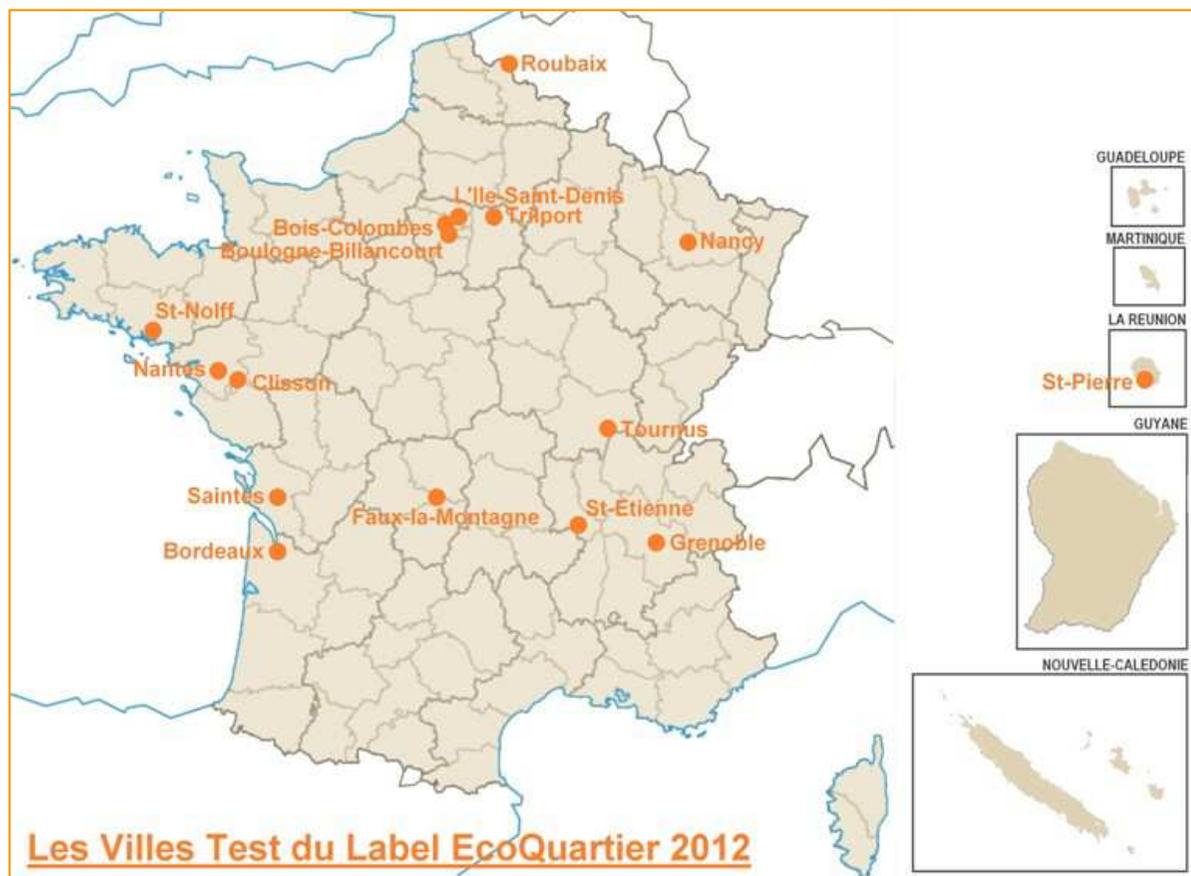
- Phase de test avec les 16 villes sélectionnées.
- Les objectifs de cette expérimentation grandeur nature sont multiples :
 - Mettre à l'épreuve les outils du label (compréhension et adéquation des engagements de la charte, pertinence des questions et indicateurs du dossier de labellisation, types de contrat d'accompagnement)
 - Affiner les modalités du processus et l'appropriation par toutes les parties prenantes
 - Définir les besoins humains et les moyens à donner à la structure porteuse EcoQuartier, au niveau national et aux niveau des relais régionaux (communication, instruction des dossiers, pilotage de l'expertise, suivi des contrat, capitalisation des données, animation du réseau, etc.)

Les villes sélectionnées pour tester le label ont été choisies selon des critères définis de manière à constituer un large panel représentatif de « configuration de projet » des collectivités membres du Club EcoQuartier

- Représentativité en termes de taille, d'avancement des projets et de typologie de montage

16 villes ont accepté de participer au test :

- Bois-Colombes (92)
- Bordeaux (33)
- Boulogne-Billancourt (92)
- Clisson (44)
- Faux-la-Montagne (23)
- Grenoble (38)
- Ile-Saint-Denis
- Nancy (54)
- Nantes (44)
- Roubaix (59)
- Saint-Etienne (42)
- Saint-Nolff (56)
- Saint-Pierre de la Réunion (974)
- Saintes (17)
- Tournus (71)
- Trilport (77)



Eté 2012

- Capitalisation par le bureau AD4 et les CETEs polarisés de l'ensemble des remarques et des retours des tests des outils par les collectivités

Automne 2012

- Restitution des résultats et retours du test et présentation des outils et du dispositif label EcoQuartier

Fin 2012

- Mise en œuvre opérationnelle du label EcoQuartier

Sommaire

1

Pourquoi parler d'un label EQ ?

2

Les démarches et outils existants

3

Retour sur le Comité de préfiguration 2011

4

Les outils du label et le processus envisagé

5

Le calendrier 2012

6

Les résultats du test du label

A compléter ultérieurement en fonction des résultats

